

Rapport n° 07081079	S.A.S Michel DECAMP - DUBOS	Septembre 2009 Page 277
Chapitre 2 - 3	Etude d'impact Analyse de l'origine, de la nature et de la gravité...	

Résumé non technique de l'étude d'impact

1 – OBJET DE L'ETUDE D'IMPACT

La S.A.S. DECAMP-DUBOS souhaite créer et exploiter un centre de tri, transit et regroupement de déchets solides sur un terrain localisé dans les communes d'Allonne et de Warluis (60).

Il s'agit d'un ancien site industriel, auparavant exploité par la société GOOSSENS comme imprimerie.

Les activités envisagées sur ce site par la S.A.S. DECAMP-DUBOS sont soumises à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E). Il s'agit des activités suivantes :

- tri, transit et regroupement de déchets solides :
 - ✓ déchets de chantier,
 - ✓ déchets industriels non dangereux ou banals (papiers, cartons, plastiques, bois, métaux ferreux et non ferreux, ferrailles),
 - ✓ déchets d'équipements électriques et électroniques (D.E.E.E),
- déchetterie professionnelle permettant de collecter les déchets solides et liquides en petites quantités apportés par les artisans.

La présente partie est un **résumé non technique de l'étude d'impact du dossier de demande d'autorisation d'exploiter.**

Rapport n° 07081079	S.A.S Michel DECAMP - DUBOS	Septembre 2009 Page 278
Chapitre 2 - 3	Etude d'impact Analyse de l'origine, de la nature et de la gravité...	

2 – ETAT INITIAL

2.1 – Contexte géographique

Le site concerné par le présent dossier se trouve au 3, route de Warluis, au Sud-Est du territoire des communes d'Allonne et de Warluis et en bordure de la D1001.

Il est situé à :

- ✓ 800 m du centre de Warluis,
- ✓ 1 km de l'échangeur de l'A16,
- ✓ 1,5 km du centre d'Allonne,
- ✓ 3 km de Therdonne,
- ✓ 5 km de Beauvais.

Le site est longé, à l'Ouest par la voie de chemin de fer reliant Beauvais à Paris, du Nord au Sud-Ouest par la départementale D1001 reliant Beauvais à Warluis et au Sud des terrains agricoles.

Les communes concernées par le rayon d'affichage de 1 km sont les suivantes :

- ✓ Allonne ;
- ✓ Warluis.

2.2 – Environnement urbain

Les entreprises voisines du site sont des industries ou des entreprises commerciales de grande taille.

Les premières habitations sont situées à environ 200 m au Sud du site.

Rapport n° 07081079	S.A.S Michel DECAMP - DUBOS	Septembre 2009 Page 279
Chapitre 2 - 3	Etude d'impact Analyse de l'origine, de la nature et de la gravité...	

Il n'y a aucun établissement recevant du public à moins de 500 m du site.

Le site de la S.A.S. DECAMP-DUBOS ne se trouve dans aucune zone naturelle remarquable. Cependant dans un rayon de quelques kilomètres autour du site, la D.R.E recense des zones naturelles remarquables. De même, aucun site industriel notable n'a été recensé aux abords du site. En particulier, il n'existe pas d'installations SEVESO dans un rayon de 4 km autour du site.

D'après le Plan de Prévention des Risques d'inondation (P.P.R.I) le site n'est pas susceptible d'être impacté par une inondation.

3 – EFFETS BRUTS DE L'INSTALLATION SUR L'ENVIRONNEMENT

3.1 – Intégration dans l'environnement

Les installations de la S.A.S. DECAMP-DUBOS n'engendreront pas de perturbation supplémentaire pour la vie animale ou la vie végétale dans la zone réservée aux activités industrielles et artisanales dans laquelle le site sera implanté. Des mesures seront cependant mises en place pour protéger et développer les espaces verts du site et lutter contre les nuisibles. De plus, les installations respecteront les dispositions du plan d'occupation des sols.

Rapport n° 0 7 0 8 1 0 7 9	S.A.S Michel DECAMP - DUBOS	Septembre 2009 Page 280
Chapitre 2 - 3	Etude d'impact Analyse de l'origine, de la nature et de la gravité...	

3.2 – Impact de l'activité sur le sol/sous-sol

L'activité de la S.A.S. DECAMP-DUBOS comportera la manipulation de produits liquides polluants, à savoir les déchets liquides apportés à la déchetterie professionnelle.

Il existera un risque de fuite de ces produits en fonctionnement normal de l'activité et donc un risque d'atteinte du sol, voire du sous-sol et des eaux souterraines par infiltration. Pour limiter à la source la probabilité et l'extension d'une pollution ainsi que pour intervenir en cas de déversement, la S.A.S. DECAMP-DUBOS prendra différentes mesures préventives : imperméabilisation des sols, présence de rétentions adaptées là où cela est nécessaire, aucune canalisation enterrée (outre pour les eaux pluviales et les eaux vannes), collecte et traitement des eaux par séparateurs, entretien régulier et vérification de l'ensemble des installations, formation du personnel pour intervenir rapidement sur tout déversement au moyen de boudins, absorbants, pelles et contenants adaptés mis à disposition sur le site.

L'ensemble des mesures qui seront mise en œuvre par l'exploitant permettra d'une part, de limiter à la source les risques de déversement et d'atteinte des sols et, d'autre part, d'intervenir en cas de déversement. Elles permettront ainsi de prévenir et limiter efficacement les impacts potentiels de l'activité de la S.A.S. DECAMP-DUBOS sur les sols et sous-sols. Les impacts potentiels sur le sol seront donc maîtrisés.

Rapport n° 07081079	S.A.S Michel DECAMP - DUBOS	Septembre 2009 Page 281
Chapitre 2 - 3	Etude d'impact Analyse de l'origine, de la nature et de la gravité...	

3.3 – Impact de l'activité sur les eaux

Les besoins en eau de la S.A.S. DECAMP-DUBOS en marche normale sont essentiellement des eaux à usage domestique.

Les principaux rejets de la S.A.S. DECAMP-DUBOS auront pour origine :

- les installations sanitaires ;
- les eaux issues de la station de lavage ;
- les eaux pluviales provenant des toitures ;
- les eaux de voirie.

Ces effluents liquides seront évacués, directement (eaux vannes) dans le réseau existant pour être traités dans la station d'épuration physique et biologique interne qui sera remise en fonctionnement et modernisée afin de respecter les normes en vigueur.

Les eaux pluviales de voirie seront quant à elles évacuées séparément des eaux usées vers trois zones d'infiltration sur site, après épuration par passage dans un séparateur d'hydrocarbures au niveau de chacune de ces zones.

Des mesures régulières de la qualité des eaux rejetées seront effectuées afin de vérifier la conformité de ces eaux avec les critères de rejet. En cas d'écart, les rejets seront stoppés et des mesures seront mises en œuvre rapidement pour remédier à ces écarts.

Rapport n° 07081079	S.A.S Michel DECAMP - DUBOS	Septembre 2009 Page 282
Chapitre 2 - 3	Etude d'impact Analyse de l'origine, de la nature et de la gravité...	

3.4 – Impact de l'activité sur l'air

Les effluents atmosphériques qui pourront être générés par les différentes activités sont :

- ✓ Poussières de matériaux inertes,
- ✓ Gaz d'échappement des véhicules: SOx, NOx, CO et CO₂, particules.

Il ne s'agit pas d'émissions canalisées : elles sont fugitives dans la plupart des cas.

Les quantités de NOx, SOx, CO, CO₂ et poussières émises globalement par l'établissement seront relativement faibles.

Les émissions atmosphériques du futur site de la S.A.S DECAMP-DUBOS n'auront pas d'impact significatif sur le milieu air. Des mesures sont cependant mises en place pour limiter au maximum ces émissions et leur caractère polluant.

3.5 – Impact de l'activité sur les sources d'énergie

Les énergies utilisées pour les activités de la S.A.S. DECAMP-DUBOS seront :

- ✓ **le FOD** (fioul domestique) pour l'alimentation des engins ;
- ✓ **le gasoil** pour l'alimentation des véhicules (camions et voitures) ;
- ✓ **l'électrique** pour l'alimentation des autres équipements du site (presses à balles, centres de tri, bascules, ...).

Les consommations d'énergie seront vérifiées suite à la mise en place de l'activité (suivi des volumes de gasoil et FOD consommés, et compteur EDF) et des mesures pour limiter la consommation d'énergie seront prises.

Rapport n° 0 7 0 8 1 0 7 9	S.A.S Michel DECAMP - DUBOS	Septembre 2009 Page 283
Chapitre 2 - 3	Etude d'impact Analyse de l'origine, de la nature et de la gravité...	

3.6 – Impacts sonores et vibratoires

L'activité du site n'engendrera pas de vibrations ; en revanche, elle sera à l'origine d'émissions sonores. Les sources potentielles d'émissions sonores seront peu nombreuses.

Les niveaux sonores induits par l'activité de la S.A.S. DECAMP-DUBOS ne seront pas d'un volume propre à constituer une gêne pour le voisinage ou un impact sur l'environnement. Ils le seront d'autant moins compte tenu du contexte géographique dans lequel le site s'inscrit.

Les niveaux sonores générés par l'activité n'auront donc pas d'impact significatif sur les niveaux de bruit dans la zone d'implantation.

En outre, des aménagements seront mis en place par la S.A.S. DECAMP-DUBOS pour limiter les émissions sonores du site.

3.7 – Déchets générés par l'activité

Les déchets de la S.A.S. DECAMP-DUBOS seront constitués de déchets industriels banals, de déchets issus de la maintenance du matériel : chiffons souillés, liquide de refroidissement usagé etc., de boues des séparateurs à hydrocarbures.

Les déchets générés par l'activité seront triés, correctement conditionnés et éliminés dans des filières adaptées. Les déchets de même nature que ceux acceptés sur le site suivront le même cycle de regroupement et d'élimination que ces derniers.

Rapport n° 0 7 0 8 1 0 7 9	S.A.S Michel DECAMP - DUBOS	Septembre 2009 Page 284
Chapitre 2 - 3	Etude d'impact Analyse de l'origine, de la nature et de la gravité...	

L'impact des déchets générés par l'activité sur l'environnement sera négligeable.

3.8 – Trafic engendré par l'activité de la S.A.S. DECAMP-DUBOS

La circulation engendrée par l'activité de la S.A.S. DECAMP-DUBOS représentera une part négligeable du trafic sur la D1001 qui traverse les communes d'Allonne et de Warluis. L'impact engendré sur le trafic par l'activité sera donc quasi négligeable.

4 – VOLET SANITAIRE

Les émissions atmosphériques induites par les activités de la S.A.S. DECAMP-DUBOS seront extrêmement limitées et le voisinage du site est peu sensible (distance de 200 m minimum avec les habitations les plus proches).

Ces émissions auront donc un impact sanitaire non significatif vis-à-vis des tiers.

5 – CONCLUSION

La S.A.S. DECAMP-DUBOS s'inscrira parfaitement dans la zone d'activité où est implanté le site. Les installations répondront aux normes en vigueur et aux exigences en matière de respect de l'environnement et de minimisation des impacts. Dès la phase de construction des nouveaux bâtiments prévus dans le cadre de ce projet, des mesures sont prises pour permettre de limiter les impacts de cette activité sur l'environnement et le voisinage. L'efficacité de ces mesures compensatoires sera évaluée une fois l'activité mise en service.